

REFLECHIR D'ABORD - AGIR ENSUITE !

Conducteurs d'engins

1. Ne commencer les travaux de terrassement qu'après avoir décelé et marqué sur le sol toutes les conduites souterraines.
2. Les détériorations peuvent notamment provoquer des explosions de gaz ou des accidents dus à l'électricité. Elles causent des réparations très coûteuses et peuvent entraîner des suites judiciaires.
3. Que faut-il faire en cas de détériorations?
 - 3.1. Rester calme.
 - 3.2. Arrêter la machine.
 - 3.3. En cas de contact de l'engin avec le courant électrique, essayer de l'éloigner pour rompre le contact. Si l'on n'y parvient pas, ne pas descendre de l'engin mais sauter à pieds joints le plus loin possible.
 - 3.4. Aviser immédiatement le propriétaire de l'ouvrage, la police.
 - 3.5. Barrer la zone dangereuse.

Editeurs

PTT CNA SSIGE ARCA UCS

Ces instructions peuvent être obtenues gratuitement à la

CNA
Division de la
Sécurité au travail
Case postale
6002 Lucerne

ARCA
Secrétariat
Genferstrasse 23
8002 Zurich

Ce feuillet peut aussi être obtenu en format A 5 autocollant